

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WOLSCHWILLER du lundi 2 mars 2026**

Le lundi 2 mars 2026 à 20 h 00 le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christelle et VIOL Florence.  
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël et REY Thibaut.

**Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal.**

**Il constate ensuite que le quorum est atteint.**

**Ordre du Jour :**

1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2026.
3. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025).
4. Affectation du résultat 2025.
5. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus et des crédits alloués à la formation des élus locaux.
6. Fixation des Taux d'impositions 2026.
7. Vote des subventions 2026.
8. Autorisation de dépenses : article 623 Publicité, Publications, Relations publiques
9. Examen des propositions de travaux pour 2026.
10. Présentation, examen et vote du budget 2026.
11. Bois de service, d'affouage et de chauffage 2026.
12. Divers – Informations – Communications.

**1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Sabine JENNI comme secrétaire de séance.**

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2026.**

Le procès-verbal des délibérations du 19 janvier 2026 a été transmis à tous les membres.  
**Il est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.**

**3. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025)****M. le Maire expose**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
*011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 900,00	182 429,88
*012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 500,00	66 811,43
*65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	139 500,00	109 786,97
*66	CHARGES FINANCIERES	9 000,00	8 838,51
673 / 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		
681 / 042	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	7 241,00	7 167,51
681 / 68	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	2 000,00	2 000,00
*014	ATTENUATION DE PRODUITS	41 000,00	40 389,00
*23	Virement section d'Investissement	148 203,50	
		642 344,50	417 423,30

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
002 / 002	Résultat de fonctionnement reporté 2024	132 276,50	132 276,50
*070	PRODUITS SERVICES / VENTES / DOMAINE	182 700,00	183 437,09
73211 / 73	Attribution de compensation	21 000,00	41 887,92
731*	FISCALITE LOCALE	210 000,00	201 645,00
*74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	73 168,00	84 432,26
*75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 200,00	20 609,00
*013	ATTENUATION DE CHARGES		29,31
*7621	Produits financiers		4,13
		642 344,50	664 321,21
	<b>SOLDES</b>	-	246 897,91

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
<b>Chapitres</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>299 189,82</b>	<b>226 739,47</b>	<b>765,60</b>
<b>*001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>99 210,32</b>	<b>99 210,32</b>	
<b>*020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	-		
<b>1641</b>	<b>Remboursement capital emprunts</b>	<b>33 000,00</b>	<b>32 627,85</b>	
<b>165</b>	<b>Remboursement cautions loyers logements communaux</b>	<b>1 000,00</b>	<b>400,00</b>	
<b>203</b>	<b>Frais d'études, de recherche et de développement</b>	<b>18 424,50</b>		
<b>204182</b>	<b>Participation prêt syndicat scolaire S.I.P.S.B.I.</b>	<b>6 500,00</b>	<b>6 426,51</b>	
<b>CH 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>141 055,00</b>	<b>88 074,79</b>	<b>765,60</b>
2117	Acquisition parcelle forestière	5 200,00	3 792,21	
212	Agencement de terrains (plantations)	2 000,00		
2131	Batiments publics	71 855,00	63 721,78	
2151	Réseaux de voirie	34 770,00	6 546,00	
2152	Installations de voirie (portiques entrées du village)	4 100,00		
2181	Installations de voirie (portiques entrées du village)	6 630,00	10 699,20	
21538	Autres réseaux (fibre)	1 500,00		
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (poteaux d'incendie)	15 000,00		
2188	Achat matériel (bacs à sel et chauffe eau salle communale)		3 315,60	765,60
<b>Chapitres</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>299 189,82</b>	<b>154 812,74</b>	<b>-</b>
<b>1068</b>	<b>Affectation résultats</b>	<b>89 045,32</b>	<b>89 045,32</b>	
<b>*021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>148 203,50</b>		
<b>10222</b>	<b>Fonds de compensation TVA</b>	<b>14 000,00</b>	<b>15 692,31</b>	
<b>10226</b>	<b>Taxe d'aménagement</b>		<b>2 097,19</b>	
<b>1323</b>	<b>Subvention de la CEA</b>	<b>34 700,00</b>	<b>34 704,00</b>	
<b>1328</b>	<b>Créance association foncière</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 106,41</b>	
<b>28041513</b>	<b>Amortissements participations versees fibre</b>	<b>741,00</b>	<b>741,00</b>	
<b>2804182</b>	<b>Amortissements participations syndicat scolaire</b>	<b>6 500,00</b>	<b>6 426,51</b>	
	<b>SOLED</b>	<b>-</b>	<b>- 71 926,73</b>	<b>- 765,60</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu le CFU 2025 du budget principal présenté par M. le Maire

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Jean-Pierre LEY, Premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, hors de la présence de M. le Maire, ADOPTE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.**

#### **4. Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Vu les résultats de l'exercice 2025

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Recettes 2025	532 044.71	Recettes 2025	154 812.74
Excédent 2024 reporté	132 276.50	Déficit 2024 reporté	99 210.32
Dépenses 2025	417 423.30	Dépenses 2025	127 529.15
<b>EXCEDENT</b>	<b>246 897.91</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>71 926.73</b>
	<b>RAR 2025</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>765.60</b>
		<b>Besoin de financement</b>	<b>72 692.33</b>

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter 72 692.33 €, en section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser en dépenses 2025.

**Sur proposition du Maire les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :**

- **d'affecter 72 692.33 € en section d'investissement** compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" afin de couvrir le déficit d'investissement de 2025
- **d'inscrire 71 926.73 € en section d'investissement** compte 001 "déficit d'investissement 2025 reporté"
- **de reporter 174 205.58 € en section de fonctionnement** compte 002 « résultat de fonctionnement 2025 reporté »

#### **5. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus et des crédits alloués à la formation des élus locaux.**

##### **5.1. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.**

Monsieur le Maire énonce que conformément à l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Le Maire précise

- que « Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites », selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), mais qu'elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.
- que selon la circulaire du 15 avril 1992, l'indemnité de fonction « ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque ». Elle est soumise à la CSG (contribution sociale généralisée), à la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) à une cotisation de retraite obligatoire (Ircantec) et éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire. Elle est imposable suivant les règles applicables aux traitements et salaires et depuis la loi de financement de la sécurité sociale, soumise à des cotisations sociales obligatoires au-dessus d'un certain seuil.
- que pour une plus grande transparence les articles 92 et 93 de la loi Engagement et proximité prévoient que des tableaux récapitulants les indemnités des élus soient publiés chaque année en annexe du budget. Ces tableaux doivent faire mention, des indemnités de fonction, des indemnités perçues au titre des mandats et fonctions exercés dans les syndicats ou sociétés mixtes.

Les montants indiqués dans le tableau des indemnités versées en 2025 sont exprimés en euros et en brut.

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant dans un syndicat
	Indemnités de fonction perçues (brut)	Remboursements de frais (km, repas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	
Mr Sylvain GABRIEL, Maire	12 578.16	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-Pierre LEY, adjoint	3255.48	Néant	Néant	Néant
Mme BRINGIA Mariette, adjointe	3255,48	Néant	Néant	Néant
Mr Jean-François JENNY, adjoint	3255,48	Néant	Néant	Néant

## **5.2. Présentation des crédits alloués à la formation des élus.**

**Monsieur le Maire informe les conseillers,**

- que, d'une part, **les élus bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF)** qui doit permettre à chaque élu individuellement d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou son employabilité future. Ce DIF est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à formation par année de mandat.
- que, d'autre part, selon l'article L. 2123-12 du CGCT, **tout élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions et lui permettant de mieux exercer son mandat.**

**Puis il donne connaissance des crédits inscrits et réalisés en 2025 :**

- 1000 € ont été votés au budget 2025,
- 223 € ont été versés en 2025 à la Caisse de Dépôt et Consignation au titre de la cotisation DIFE (droit individuel à la formation des élus locaux)

**Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, prennent acte**

**et décident, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire d'inscrire au budget 2026, compte 65315 « formation des élus » le montant de 1 000 €.**

## **6. Fixation des Taux d'impositions 2026**

**Monsieur le Maire**

**informe les conseillers,**

- Que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, des produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales 2026 ne seront communiqués par le service de fiscalité locale de la DDFIP que courant du mois de mars mais que les taux peuvent être votés avant la réception de cet état.
- Que le coefficient de revalorisation de la valeur locative concernant les locaux d'habitation, les locaux industriels et les propriétés non bâties est fixé à 1,008 soit + 0,8%.

**propose de ne pas augmenter les taux cette année,**

**Vu** les explications du Maire,

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de pas augmenter les taux**

**FIXE les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.35 %
- taxe d'habitation : 15,20 %

**CHARGE M. le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de compléter et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **7. Vote des subventions 2026**

Les conseillers examinent les subventions votées et versées en 2025 et les propositions de subventions pour 2026.

**Après débat, les conseillers, à l'unanimité, votent**

les subventions suivantes et décident de conditionner le versement de ces dernières, en ce qui concerne les associations du village :

- par l'organisation, durant l'année, d'au moins une manifestation ouverte au public (repas associatif, etc),
- et/ou par la réalisation, durant l'année, d'activités au sein du village.

## **8. Autorisation de dépenses : article 623 Publicité, Publications, Relations publiques (Fêtes et cérémonies)**

**M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les principales catégories de dépenses qu'il est autorisé à engager au titre de l'article 623 :**

- \* achat de boissons et alimentation pour vins d'honneurs et réceptions organisées par la Commune,
- \* publicité, frais d'impressions, signalétique pour réceptions diverses
- \* achat de gerbes, cadeaux et trophées pour cérémonies, grands anniversaires, mariages, manifestations sportives,
- \* repas annuel, excursion, paniers garnis pour les aînés,
- \* frais de restaurant avec entreprises, administrations ou collaborateurs,
- \* frais de déplacements, hébergement et restauration,
- \* rémunération principale et charges sociales des intervenants dans le cadre de spectacles ou animations, frais de Sacem,

- \* éclairage, sonorisation, équipement de cérémonies ou fêtes diverses,
- \* développement de photographies, confection de cd-photos, audio, vidéo.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.**

Associations du village	Subventions votées 2025	Subventions versées 2025	Subventions 2026
Conseil de fabrique de l'église	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association de gestion de la salle	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Oltingue (insertion encars dans calendrier pompiers)	216,00 €	216,00 €	- €
MJC Wolschwiller	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Les amis du Pfaffenbach	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association St Maurice II	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Fasnachtsverein Wolschwiller	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Club des Pensées	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association FasnachtsNarra	100,00 €		100,00 €
Association Wolschwillerwaggis	100,00 €		100,00 €
Association arts-martiaux	100,00 €		100,00 €
<b>Autres associations</b>			
Ill aux Loisirs de Fislis	100,00 €	100,00 €	100,00 €
APALIB	150,00 €	150,00 €	150,00 €
APAMAB	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Caritas Ferrette			150,00 €
Association mieux vivre à St Morand	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association amis des personnes âgées Luppach	100,00 €	100,00 €	100,00 €
UNC secteur Ferrette	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Le Souvenir Français de l'arrondissement d'Altkirch	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Le Club Vosgien Jura Alsacien - Ferrette	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Prévention routière	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Arboriculteurs et bouilleurs de cru	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Participation sorties scolaires (par enfant)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 626,00 €</b>	<b>2 326,00 €</b>	<b>2 560,00 €</b>

## **9. Examen de propositions de travaux pour 2026**

M. le Maire informe les conseillers que le caniveau grille de la rue Im Stolle est descellé et abimé. Après vérification il s'avère qu'il ne peut être réparé car il n'est plus commercialisé. Aussi il présente un devis de la société ENCER pour son remplacement ainsi que la pose d'un fil de pavés bétons pour un montant de 4 591 € HT.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,**

**acceptent le devis présenté et chargent le Maire de passer commande de ces travaux pour un montant de 4 591 € HT.**

**proposent** que le Maire effectue un état des lieux des caniveaux installés dans le village afin de faire chiffrer les travaux de remplacement de ces derniers et éviter qu'ils ne se détériorent.

**10. Présentation, examen et vote du budget 2026**

Sur proposition du Maire les conseillers, à l'unanimité,

**DECIDENT** de voter la section de fonctionnement du budget par chapitre et la section d'investissement par chapitres sans opérations.

**Puis après avoir examiné et commenté les diverses propositions du budget primitif 2026, présenté par M. le Maire,**

**AUTORISENT le Maire** à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %

- Investissement : 7.5%

**APPROUVENT et VOTENT, à l'unanimité, le budget primitif et procèdent à sa signature.**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	219 900,00	0,00	246 700,00	246 700,00	246 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	75 500,00	0,00	81 500,00	81 500,00	81 500,00
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	139 500,00	0,00	131 500,00	131 500,00	131 500,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>475 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 700,00</b>	<b>500 700,00</b>	<b>500 700,00</b>
66	Charges financières	9 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>486 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>511 200,00</b>	<b>511 200,00</b>	<b>511 200,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	148 203,50		173 185,58	173 185,58	173 185,58
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 241,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>155 444,50</b>		<b>180 685,58</b>	<b>180 685,58</b>	<b>180 685,58</b>

<b>TOTAL</b>	<b>642 344,50</b>	<b>0,00</b>	<b>691 885,58</b>	<b>691 885,58</b>	<b>691 885,58</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>691 885,58</b>
--	--	--	--	--	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	182 700,00	0,00	201 200,00	201 200,00	201 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	21 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
731	Fiscalité locale	210 000,00	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
74	Dotations et participations (3)	73 168,00	0,00	63 180,00	63 180,00	63 180,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 200,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>510 068,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>510 068,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>510 068,00</b>	<b>0,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>	<b>517 680,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>174 205,58</b>
---	--	--	--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>691 885,58</b>
--	--	--	--	--	-------------------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	18 424,50	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	141 055,00	765,60	118 006,58	138 006,58	138 772,18
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>165 979,50</b>	<b>765,60</b>	<b>144 506,58</b>	<b>164 506,58</b>	<b>165 272,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000,00	0,00	34 700,00	34 700,00	34 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 700,00</b>	<b>34 700,00</b>	<b>34 700,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>199 979,50</b>	<b>765,60</b>	<b>179 206,58</b>	<b>199 206,58</b>	<b>199 972,18</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>199 979,50</b>	<b>765,60</b>	<b>179 206,58</b>	<b>199 206,58</b>	<b>199 972,18</b>
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					<b>71 926,73</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>271 898,91</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	40 700,00	0,00	6 280,00	6 280,00	6 280,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>40 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 280,00</b>	<b>6 280,00</b>	<b>6 280,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	89 045,32	0,00	72 692,33	72 692,33	72 692,33
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>103 045,32</b>	<b>0,00</b>	<b>85 192,33</b>	<b>85 192,33</b>	<b>85 192,33</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>143 745,32</b>	<b>0,00</b>	<b>91 472,33</b>	<b>91 472,33</b>	<b>91 472,33</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	148 203,50		173 185,58	173 185,58	173 185,58
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 241,00		7 241,00	7 241,00	7 241,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>155 444,50</b>		<b>180 426,58</b>	<b>180 426,58</b>	<b>180 426,58</b>

<b>TOTAL</b>	<b>299 189,82</b>	<b>0,00</b>	<b>271 898,91</b>	<b>271 898,91</b>	<b>271 898,91</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>271 898,91</b>
---	-------------------

## 11. Bois de service, d'affouage et de chauffage 2026

### 11.1. Bois de service.

Suite aux explications de M. le Maire et après débat le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCORDE** aux bucherons et forestiers les stères selon les conditions de leurs conventions collectives et aux employés communaux le nombre de stères suivants :

Madame Christelle BLIND (agent communal)	:	2 stères
Madame Patricia GASSER (agent communal)	:	2 stères
Madame Sabine JENNI (agent communal)	:	4 stères
Madame Laure TURCONI (agent communal)	:	7 stères

## **11.2. Bois d'affouage et bois de chauffage 2026**

**M. le Maire rappelle que par délibération du 29 septembre 2025 les conseillers avaient fixé le prix de vente du bois de chauffage 2026 à :**

- 4 stères de bois d'affouage (mélange d'essences de bois) à 260€ net
- Le stère de mélange d'essences de bois à 65€ HT
- Le M3 de BIL à 55€ HT
- Le fond de coupe à 5€ HT le stère
- Le bois sur pied à 20€ HT le stère.

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article L. 145-2 du Code forestier,

**Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDENT** que la coupe affouagère 2026, sera partagée par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle. Seront seuls admis au partage par tête les habitants qui posséderont dans la commune un domicile réel et fixe depuis un mois au moment de la publication du rôle.

**CONFIRMENT les prix de vente du bois d'affouage et de chauffage suivants :**

- 4 stères de bois d'affouage (mélange d'essences de bois) à 260€ net
- Le stère de mélange d'essences de bois à 65€ HT
- Le M3 de BIL à 55€ HT
- Le fond de coupe à 5€ HT le stère
- Le bois sur pied à 20€ HT le stère.

**CHARGENT** le Maire d'informer l'ONF des prix de vente du bois de chauffage 2026, de l'élaboration du rôle des taxes d'affouages 2026 et des démarches nécessaires à son recouvrement.

## **12. Divers – Informations – Communications**

**M. le Maire informe :**

- Que les informations, pour la réunion du comité syndical de Territoire Energie Alsace du 10 février, ont été transmis aux conseillers.
- Que le Wolschwillerblatt a été distribué fin février 2026
- Que les négociations concernant la vente de l'ancien atelier communal sont en cours.
- Que la campagne de protection et de ramassage des batraciens est en cours
- Que des réunions du SIPSBI « pôle scolaire / budget projet » se sont tenues les 5 et 23 février.
- Qu'une réunion du comité syndical des communes forestières du Haut Sundgau s'est tenue le 9 février. M. JENNY Jean-François qui y a représenté la commune fait le point sur les sujets qui y ont été abordés.
- Qu'il a RDV avec ENEDIS, le 05 mars 2026 en début d'après-midi concernant la mise en souterrain de la ligne électrique reliant la rue Brunnstube et la rue Muhleweiher.

- Que la réunion syndicat scolaire SIPSBI se tiendra, lundi 9 Mars à 20h00 à Oltingue pour le vote du Budget 2026.
- Que le Conseil Communautaire CCSundgau se tiendra le jeudi 12 mars pour le vote du budget 2026.
- Des membres qui siégeront au Bureau de vote des élections municipales du 15 Mars 2026
- Que l'installation du conseil municipal élu se fera entre le 20 et le 22 Mars si le conseil est élu au 1<sup>er</sup> tour.

**Avant de clore la séance il remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour son engagement pendant ce mandat 2020-2026 au service des habitants : Merci à Mariette, Florence, Séverine, Raphaël, Christelle, Jean-François, Jean-Pierre et Thibaut.**

**Après le tour de table,**

**où ont été exprimés les sentiments et impressions des uns et des autres concernant les années de mandat vécues ensemble,**

**plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h30.**

### Liste des délibérations du conseil municipal

ORDRE DU JOUR		Décision	Délib. n°
1	Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.	Approuvé	7
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2026	Approuvé	8
3	Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025).	Approuvé	9
4	Affectation du résultat 2025.	Approuvé	10
5.1.	Présentation de l'état annuel des indemnités des élus	Prend Acte	11
5.2.	Présentation des crédits alloués à la formation des élus locaux.	Approuvé	12
6	Fixation des Taux d'impositions 2026.	Approuvé	13
7	Vote des subventions 2026.	Approuvé	14
8	Autorisation de dépenses : article 623 Publicité, Publications, Relations publiques	Approuvé	15
9	Examen des propositions de travaux pour 2026.	Approuvé	16
10	Présentation, examen et vote du budget 2026.	Approuvé	17
11	Bois de service, d'affouage et de chauffage 2026.	Approuvé	18
12	Divers – Informations – Communications.	Prend Acte	19

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,

La secrétaire : Mme JENNI Sabine,



